

ASSOCIATION MJC JACQUES PREVERT

Association Loi 1901

Siège social :

24 Boulevard de la République

13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 4 mai 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MJC JACQUES PREVERT, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 complété du règlement ANC n°2023-03 exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 7 mai 2026,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€

inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia

243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence

820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	5 478	2 957	2 521		2 521	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	182 239	154 313	27 926	39 583	11 657-	29. 45-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	105 576		105 576	103 532	2 044	1. 97
	Prêts						
	Autres						
	Total I	293 293	157 270	136 023	143 115	7 092-	4. 96-
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 103		50 103	55 809	5 706-	10. 22-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	207		207	6 474	6 267-	96. 81-
	Valeurs mobilières de placement	95 000		95 000	50 000	45 000	90. 00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	131 565		131 565	192 211	60 646-	31. 55-
	Charges constatées d'avance (2)	10 488		10 488	10 002	486	4. 86
	Total II	287 362		287 362	314 495	27 133-	8. 63-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		580 655	157 270	423 385	457 610	34 225-	7. 48-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		4 412		4 412		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité		3 049		3 049		
	Autres		4 573		4 573		
	Report à nouveau		154 446		136 716	17 730	12. 97
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		4 888		17 730	12 842-	72. 43-
	Situation nette (sous total)		171 368		166 481	4 888	2. 94
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement		8 775		12 055	3 280-	27. 21-
	Provisions réglementées						
	Total I		180 144		178 536	1 608	0. 90
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés				6 000	6 000-	100. 00-
	Total II				6 000	6 000-	100. 00-
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		30 442		36 160	5 718-	15. 81-
	Total III		30 442		36 160	5 718-	15. 81-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 084		8 127	4 043-	49. 75-
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		46 877		50 560	3 682-	7. 28-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		11 172		13 539	2 367-	17. 48-
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		150 666		164 688	14 022-	8. 51-
	Total IV		212 799		236 914	24 115-	10. 18-
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		423 385		457 610	34 225-	7. 48-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

72 226

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	16 046	16 401	355-	2. 16-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	332 609	363 228	30 619-	8. 43-
Parrainages	8 897	13 932	5 035-	36. 14-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	201 280	236 000	34 720-	14. 71-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 660	20 742	3 082-	14. 86-
Utilisations des fonds dédiés	6 000		6 000	
Autres produits	80	8 255	8 176-	99. 03-
Total I	582 572	658 559	75 987-	11. 54-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	174 966	193 630	18 665-	9. 64-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 361	6 476	2 115-	32. 66-
Salaires et traitements	308 163	321 396	13 233-	4. 12-
Charges sociales	83 038	88 520	5 482-	6. 19-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 711	16 865	5 154-	30. 56-
Dotations aux provisions		15 023	15 023-	100. 00-
Reports en fonds dédiés		6 000	6 000-	100. 00-
Autres charges	105	614	509-	82. 84-
Total II	582 344	648 524	66 180-	10. 20-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	228	10 035	9 807-	97. 73-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6	172	7	356	1 185-	16. 11-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	6	172	7	356	1 185-	16. 11-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	60		106		46-	43. 22-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	60		106		46-	43. 22-
2. Résultat financier (III-IV)	6	111	7	250	1 139-	15. 71-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6	339	17	285	10 946-	63. 33-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			329		329-	100. 00-
Sur opérations en capital			4 002		4 002-	100. 00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			4	332	4 332-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	552		2 659		2 107-	79. 23-
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	552		2 659		2 107-	79. 23-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	552-		1 673		2 225-	133. 00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	899		1 228		329-	26. 79-
Total des produits (I+III+V)	588	744	670	247	81 504-	12. 16-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	583	856	652	517	68 662-	10. 52-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4	888	17	730	12 842-	72. 43-

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Tableau de variation des fonds dédiés	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Composition du capital social	19
Autres immobilisations incorporelles	20
Evaluation des immobilisations corporelles	20
Evaluation des amortissements	20
Evaluation des créances et des dettes	20
Disponibilités en Euros	20
Produits à recevoir	20
Détail des produits à recevoir	21
Charges à payer	21
Détail des charges à payer	22
Charges et produits constatés d'avance	22
Détail des charges constatées d'avance	23
Détail des produits constatés d'avance	23
Subventions d'équipement	23
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	23
Rémunération des dirigeants	23
Ventilation de l'effectif moyen	23
Valorisation des contributions volontaires	24
Honoraires des commissaires aux comptes	24
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	24

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Historique et activité de l'association

La Maison des Jeunes et de la culture Jacques Prévert a été fondé le 9 décembre 1959 à Aix en Provence. Elle a pour but de proposer une éducation populaire par l'art, la culture et le sport. Elle permet de tisser des liens, d'exercer sa citoyenneté et de partager des aventures collectives.

De la pratique instrumentale aux sports de plein air, en passant par les arts plastiques, la photo, le chant ou le théâtre, les adhérents partagent leurs talents avec convivialité au sein de l'association.

C'est une association vivante, riche de plus de 60 ans d'histoire.

L'association bénéficie du soutien régulier de la ville d'Aix-En-Provence ainsi que du conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Comptes 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 423 384.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 582 572.07 Euros et dégageant un excédent de 4 887.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025, relatif à la modernisation des états financiers, prévoit une nouvelle définition du résultat exceptionnel visant à exclure de ce dernier les opérations relevant de l'activité normale et courante de l'entité.

En pratique, cette nouvelle définition plus restreinte du résultat exceptionnel contribue à faire migrer de nombreux éléments du résultat exceptionnel vers le résultat courant (certaines cessions, quote-part des subventions virée au résultat, pénalités, transferts de charges,...), avec pour conséquence un accroissement du nombre d'éléments à intégrer au calcul de la valeur ajoutée.

Les IFC ont été provisionnées sur 5 ans afin d'anticiper les futurs départs à la retraite.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 903		2 575
Installations générales agencements aménagements divers	36 196		
Matériel de transport	40 558		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	104 117		
Emballages récupérables et divers	1 368		
TOTAL	182 239		
Autres titres immobilisés	103 532		2 044
TOTAL	103 532		2 044
TOTAL GENERAL	288 675		4 619

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 478	
Installations générales agencements aménagements divers			36 196	
Matériel de transport			40 558	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			104 117	
Emballages récupérables et divers			1 368	
TOTAL			182 239	
Autres titres immobilisés			105 576	
TOTAL			105 576	
TOTAL GENERAL			293 293	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 903	54		2 957
Installations générales agencements aménagements divers		21 456	2 467		23 923
Matériel de transport		40 558			40 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		79 274	9 190		88 464
Emballages récupérables et divers		1 368			1 368
TOTAL		142 656	11 657		154 313
TOTAL GENERAL		145 559	11 711		157 270
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	54				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 467				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 190				
TOTAL	11 657				
TOTAL GENERAL	11 711				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 412				4 412
Réserves	7 622				7 622
Report à nouveau	136 716		17 730	0	154 446
Excédent ou déficit de l'exercice	17 730	17 730	4 888		4 888
Situation nette	166 481		4 888	0	171 368
Subventions d'investissement	12 055			3 280	8 775
TOTAL I	178 536	17 730	22 618	3 280	180 144

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	6 000		6 000				
Patenariat atelier	6 000		6 000				
TOTAL	6 000		6 000				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	36 160		5 718		30 442
TOTAL	36 160		5 718		30 442

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 942		11 942		
TOTAL	11 942		11 942		
TOTAL GENERAL	48 102		17 660		30 442
Dont dotations et reprises d'exploitation			17 660		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	50 103	50 103	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207	207	
Charges constatées d'avance	10 488	10 488	
TOTAL	60 797	60 797	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3	3		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 081	4 081		
Personnel et comptes rattachés	18 616	18 616		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 124	27 124		
Autres impôts taxes et assimilés	1 137	1 137		
Autres dettes	11 172	11 172		
Produits constatés d'avance	150 666	150 666		
TOTAL	212 799	212 799		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 040			

Variation des fonds propres

- La varitation des fonds propres est liée :
- l'affectation du résultat 2024 en report à nouveau : 17 730 €
 - Q/P des subventions virées au résultat : 3 280 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel INOE	2 053	33.33
LOGO	850	33.33
MY GOASSO	2 575	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	184
Disponibilités	313
Total	496

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
IJ à recevoir	1 8 4
Intérêts courus à recevoir	3 1 3
Total	4 9 7

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fiscales et sociales	3 0 6 8 5
Autres dettes	1 1 1 7 2
Total	4 1 8 6 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Emprunt - intérêts courus	3
Provision pour congés payés	17 866
Provision comité d'établissement	651
Charges sur provision congés payés	6 516
UNIFORMATION à payer	4 752
Impôt sur les sociétés à payer	899
Fournisseurs	11 172
Total	41 859

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 488
Total	10 488
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	150 666
Total	150 666

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Location domaine	39		
Assurance	10 265		
Cotisation	170		
Documentation	14		
Total	10 488		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Adhésions	6 547		
Cotisations	144 119		
Total	150 666		

Subventions d'équipement

Les différentes subventions encaissées par l'association sont ramenées au résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention ville d'Aix-en-Provence	184 000
Subvention Département	14 000
Total	198 000

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006 - 586 du 23 mai 2006, la rémunération versée au cadre dirigeant doit être mentionnée.

Cependant la MJC Prévert n'emploie au 31 décembre 2024 aucun cadre.

La rémunération du directeur n'incombe pas à la MJC ; celle-ci est prise en charge par le FONJEP.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	21
Total	21

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition par la Ville d'Aix-en-Provence (montants estimés) :

- Personnel (poste de Directeur - convention FONJEP) : 76 965 €
- Locaux : 146 392 €

TOTAL 223 357 €**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 037 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 037 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Plus de 60 ans		30 442
55 à 59 ans		61 830
45 à 49 ans		10 065
40 à 44 ans		126
35 à 39 ans		2 353
moins de 35 ans		2 072
Engagement total		106 888

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Augmentation annuelle des salaires : 2.25 % pour les employés administratifs
- Taux d'actualisation : 1.5 %
- Départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié
- Taux de rotation : 2% pour les employés administratifs
- Utilisation de la table de mortalité : TV88/90
- Méthode de calcul rétrospective avec prorata temporis